

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV  
sur le territoire de la ville de Montréal  
par Hydro-Québec**

**Dossier 3211-11-108**

**Le 17 février 2012**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet du poste Henri-Bourassa à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-07-22	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2011-07-28	Délivrance de la directive
2011-08-18	Réception de l'étude d'impact
2011-10-20	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-11-25	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires
2012-01-24	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-02-10	Réception des réponses de l'initiateur à la deuxième série de questions et commentaires

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Afin de satisfaire les besoins liés à la croissance de la demande en électricité et à la pérennité des installations, Hydro-Québec doit accroître la capacité de transformation de ses équipements du nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Plusieurs postes et lignes du réseau de transport actuel ne suffisent plus à la tâche et d'autres verront leur capacité dépassée à court

terme. C'est le cas du poste Bourassa situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Hydro-Québec met donc de l'avant un plan d'évolution du réseau de transport dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal. Le projet de construction du nouveau poste Henri-Bourassa à 315-25 kV, qui remplacera le poste Bourassa à 120-12 kV, s'inscrit dans ce plan.

Hydro-Québec projette de construire le poste Henri-Bourassa à l'emplacement du poste Bourassa existant. À l'étape initiale de son aménagement, le poste Henri-Bourassa comprendra deux transformateurs de puissance à 315-25 kV ainsi qu'un bâtiment de manœuvre qui abritera 28 départs de ligne à 25 kV et un bâtiment de commande. La conception du poste pourra évoluer en fonction de la charge jusqu'à un maximum de quatre transformateurs et de 56 départs à 25 kV. Le réagencement de lignes à proximité du poste sera nécessaire afin de le raccorder au réseau de transport. Quant au poste existant, il sera démantelé en 2019, après la conversion à 25 kV des équipements à 12 kV en place.

Les principaux impacts appréhendés sont liés au déboisement, aux sols contaminés, à la présence potentielle d'espèces fauniques à statut précaire et au bruit.

Le coût global de réalisation du projet est estimé à 82,5 M\$. La mise en service du poste est prévue en 2014.

### **3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV – Étude d'impact sur l'environnement*, par Hydro-Québec Équipement et Services partagés, août 2011, pagination multiple et 10 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal – Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement*, par Hydro-Québec Équipement et Services partagés, novembre 2011, 21 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Projet de construction du Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV – Caractérisation des sols*, par Entraco, novembre 2011, 21 pages et 6 annexes;
- Lettre de M. Michel Blouin, d'Hydro-Québec Équipement et Services partagés, à M. Hervé Chatagnier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 février 2012, concernant des réponses à la deuxième série de questions et commentaires, 1 page et 1 pièce jointe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 28 juillet 2011. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Marie-Eve Fortin**, Biologiste M. Env.  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre